académie Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

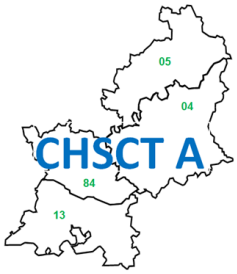

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION ACADEMIQUE 2018

Le programme annuel de prévention 2018 pour l'académie est issu : des orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2017/2018, du bilan santé sécurité au travail 2016/2017 réalisé par la DASH-CT, du bilan de la médecine de prévention, du bilan du programme annuel de prévention académique 2017, de la synthèse des observations réalisées lors des contrôles par l'ISST et des propositions du CHSCT A.

Axe 1 - Suivi et amélioration des documents uniques d'évaluation des risques professionnels

Dossier suivi par le conseiller de prévention académique et les conseillers de prévention départementaux

Objectifs :

Mise à jour du document unique des établissements scolaires des 1° et 2° degrés et des services dont :

- l'intégration de la prévention des risques psychosociaux
- la prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques
- la prévention du risque d'exposition à l'amiante
- la prévention du risque routier

Actions :

1-1 Informer sur les documents réglementaires et la transcription de l'évaluation des risques dans le document unique les : directeurs d'école, IEN de circonscription, chefs de services, chefs d'établissements, adjoint-gestionnaires, directeurs délégués à l'enseignement technique et professionnel.

1-2 Animer le réseau des assistants de prévention des 1ier et 2nd degrés.

1-3 Inciter et accompagner les établissements scolaires à mettre en place une démarche participative pour l'élaboration du DU dans l'intégration de la prévention des RPS, du risque routier, du risque lié à l'amiante.

1-4 Assurer un suivi des travaux des différents CHSCT afin de renforcer les échanges entre les différentes instances et réaliser une meilleure harmonisation dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

Axe 2- Formation et information des acteurs en santé sécurité au travail

Dossier suivi par le secrétaire général et la DRRH.

Objectifs :

Formation et information des acteurs de la santé et sécurité au travail.

Actions :

2-1 Former les nouveaux : assistants de prévention, membres des CHSCT, chefs de services, chefs d'établissements, adjoint-gestionnaires, directeurs d'écoles.

2-2 Poursuivre la sensibilisation sur la santé et sécurité au travail de l'ensemble des acteurs

2-3 Mettre à disposition des indicateurs sur la santé sécurité au travail

2-4 Poursuivre le travail engagé sur les RPS.

Axe 3 - Action de la médecine prévention en faveur de certains personnels

Dossier suivi par les médecins de prévention de l'académie

Objectifs :

Suivi des personnels handicapés et/ou confrontés à des difficultés de santé,

Suivi des personnels exposés aux produits dangereux (amiante, CMR, poussières,….),

Suivi des femmes enceintes exposées au CMR,

Prévenir les risques psychosociaux.

Actions :

3-1 Réaliser une surveillance médicale particulière des personnels exposés, en lien avec les GT et visites des CHSCT.

3-2 Intervenir sur des actions de sensibilisation auprès des personnels,

3-3 Visiter des postes de travail ou des locaux.